ÉCOLE
St-Viateur-Clotilde-Raymond

8 juin 2017

Objet : Transport scolaire

Madame,
Monsieur,

Vous êtes nombreux en début d'année scolaire à vous inquiéter pour le droit au transport scolaire et à téléphoner à l'école. C'est pourquoi nous nous permettons d'apporter ces précisions.

Si vous avez droit au transport, vous recevrez la carte d'embarquement dans la **4e semaine du mois d'août**. Vous devez par contre satisfaire à l'un des deux critères suivants :

- Vous demeurez dans les distances admissibles par la Commission scolaire
  - *Plus de **600 mètres** entre la résidence et l'école pour l'élève du **préscolaire;***
  - *Plus de **1 200 mètres** entre la résidence et l'école pour l'élève du premier cycle (**1re et 2e année**);*
  - *Plus de **1 600 mètres** entre la résidence et l'école pour élèves de **3e année et plus.***

Dans la semaine du 21 août, si après avoir vérifié vos courriels et consulté le portail parent vous n'avez pas la carte d'embarquement, veuillez contacter le Service du transport scolaire au 514-380-8347 et non pas l'école.

Vous n'êtes pas certain d'avoir droit au transport? Vous pouvez consulter la section *Mon école et l'admissibilité au transport* sur le site Internet de la Commission scolaire, www.csdgs.qc.ca. Vous n'avez qu'à y inscrire les informations demandées.

Nous voulons porter deux points à votre attention : quand un élève passe de la 2e année à la 3e année, la distance admissible au transport augmente beaucoup. Elle passe de 1 200 mètres pour un élève de 2e année à **1 600** mètres pour un élève de **3e année**. Aussi, quand un élève passe de la 3e année à la 4e année, donc change d'édifice, la distance entre la maison et l'édifice Clotilde-Raymond peut être moindre que celle entre la maison et l'édifice St-Viateur. Ces deux points expliquent pour beaucoup d'élèves de 3e année et de 4e année la perte du droit au transport.

… VERSO

Vous n’avez pas droit au transport parce que vous demeurez à l’intérieur des distances admissibles ou parce que vous utilisez le service de garde 5 jours par semaine, mais vous aimeriez que votre enfant puisse prendre l’autobus? Vous pouvez faire une demande de place disponible en vous rendant sur le site Internet de la Commission scolaire dans la section *Transport scolaire* et remplir le formulaire approprié. Les demandes seront traitées dans la dernière semaine de septembre.

Souhaitant que ces précisions vous soient utiles, nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Christian Duval
Directeur

Marie-Josée Lépine
Directrice adjointe

/lb

S:\063\Sec\Parents\Lettres\Droit au transport scolaire.doc

st-viateur.csdgs.qc.ca Édifice Saint-Viateur
60, rue Saint-Viateur, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Téléphone 514 380-8899, poste 4631 | stviateur@csdgs.qc.ca

Commission scolaire des Grandes-Seigneuries